

Stationnement

L'attractivité et le dynamisme du centre-ville, des espaces d'animations et de loisirs et des zones de commerces dépendent pour beaucoup de leur facilité d'accès.

Pour y parvenir, un plan de circulation adapté qui inclut la prise en compte du stationnement de tous les types de véhicules est nécessaire.

La Ville a fait de ce sujet une de ses priorités : pour faciliter les déplacements quotidiens des usagers, elle met tout en œuvre pour leur proposer des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à ceux de la collectivité. Augmenter la rotation des véhicules en stationnement, optimiser la gestion de celui-ci, fluidifier le trafic, notamment en période estivale, comptent parmi les mesures indispensables à mettre en place.

Contact



Société EFFIA

📍 28 Avenue Jean Mermoz

44500 La Baule-Escoublac
(<https://www.google.com/maps/?q=28+Avenue+Jean+Mermoz+44500+La+Baule-Escoublac>)

📞 0240884068

🌐 Site Internet
(<https://iemegare.fr/la-baule/login>)

📍 ITINÉRAIRE
([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR/47.289498,-2.389279](https://www.google.com/maps/dir/47.289498,-2.389279))

Le stationnement en quelques chiffres

1450 places de stationnement gratuit

102 emplacements PMR

1250 places de stationnement payant

134 emplacement de recharge de véhicules électriques



La municipalité a déployé de nombreux dispositifs pour favoriser la rotation des véhicules dans les zones payantes afin de dynamiser le tissu commercial et améliorer le confort des résidents pour les achats de courte durée : emplacements 15 minutes, bornes 15 minutes, ticket 30 minutes gratuites (hors zone rouge), 1h gratuite dans les parkings à enclos, parkings gratuits, zones bleues (Escoublac et Lajarrige)...

Stationnement gratuit



Sur la voie publique

Le Code de la route

- > Se conformer aux panneaux de stationnement posés du côté concerné.
- > Ne pas stationner devant les portillons et portails de propriété.
- > Ne pas se garer à contresens par rapport à la circulation.
- > L'affichage de l'immatriculation sur sa porte de garage n'autorise pas à stationner devant.
- > Stationnement gênant.

Les règles d'usage

Stationner correctement dans les marquages au sol, pour que chacun puisse avoir sa place.

Bornes arrêt 15 minutes

- > 64 emplacements gratuits limités à 15 minutes dans le centre-ville.
- > Le décompte des minutes est affiché sur la borne.

Emplacements arrêt 15 minutes

- > 22 emplacements gratuits limités à 15 minutes.
- > L'apposition d'un disque bleu est requis pour prouver l'heure d'arrivée.

Les parkings gratuits

1 450 places au total en parking gratuit.

Parking d'Agen (centre équestre)

- > 177 places gratuites accessibles par barrière pour le comptage des véhicules.

Atlantia

- > 116 places gratuites autour du Palais des congrès et des festivals Atlantia.

Les Salines

- > 201 places gratuites à environ 5 mn à pied du centre-ville et 10-15 mn de la plage.
Ce parking est à privilégier en période estivale et lors des grandes manifestations en ville.

Gare nord

- > 81 places gratuites pour les stationnements les plus longs en nord de la gare.

Dépose-minute

Pour récupérer un proche en gare, les parkings dépose-minute sont à votre disposition :

- > 12 places en gare sud
- > 10 places en gare nord



Suivez les panneaux dynamiques pour trouver une place sans perdre de temps ! Le nombre de places disponibles y est indiqué.

Les créneaux gratuits en zone payante

Zones avec horodateurs

- > Du lundi au dimanche, y compris jours fériés : **première demi-heure gratuite** avec édition d'un ticket physique ou dématérialisé ;
- > Gratuit entre 12 h et 14 h.

Parkings à enclos

- > Sur les parkings du **Marché et du 8 mai 1945 (La Poste)**, du lundi au dimanche : **première heure gratuite**.

Les zones bleues



Les zones bleues

- > Le stationnement en zone bleue se fait par l'apposition du disque européen de stationnement,
- > De 9 h à 19 h tous les jours de l'année, y compris les jours fériés,
- > Pour une durée de 2 heures maximum.



Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de La Poste, des urgences et des services municipaux.

Stationnement payant



Afin de fluidifier la circulation, surtout l'été, le stationnement dans certaines avenues est payant, essentiellement en centre-ville et dans les quartiers d'attractivité.

Sous horodateur sur la voie publique

1 250 places de stationnement payant en voirie.

Le stationnement en voirie est réglementé tous les jours, y compris dimanche et jours fériés :

- > Basse saison (1er octobre au 31 mars) : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- > Haute saison (1er avril au 30 septembre) : de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h.

<https://www.labaule.fr/mobilites/stationnement?>

Avenue de Gaulle

Cette avenue est la seule de la ville à être soumise au stationnement payant alterné. Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes, entre 20 h 30 et 21 heures. Le paiement est requis sur les aires de livraison. L'avenue de Gaulle est exclue du périmètre autorisé aux abonnés.

Tarifs en voirie avec horodateurs

Tranches tarifaires	Haute saison	Basse saison
< 0 h 30	Gratuit avec édition d'un ticket physique ou dématérialisé	Gratuit avec édition d'un ticket physique ou dématérialisé
1 h 00	2,00 €	1,00 €
Entre 12 h et 14 h	Gratuit	Gratuit

Tarification complète sur [jemegare.fr/la-baule](http://www.jemegare.fr/la-baule) (<http://www.jemegare.fr/la-baule>)

En parking payant

Parking à enclos payant (Parking du 8 mai 1945 et La Poste)

437 places au total

- > 180 places au parking du marché. Pas d'abonnement disponible.
- > 257 places au parking du 8 mai 1945 (La Poste). Abonnement annuel disponible sous conditions auprès de Effia.
- > Payant tous les jours de 9 h à 20 h.

Tarifs parking à enclos

Tranches tarifaires	Haute saison	Basse saison
< 1 h 00	Gratuit avec édition d'un ticket physique ou dématérialisé	Gratuit avec édition d'un ticket physique ou dématérialisé
2 h 00	1,50 €	1,30 €
4 h 00	3,60 €	2,30 €

Tarification complète sur [jemegare.fr/la-baule](http://www.jemegare.fr/la-baule) (<http://www.jemegare.fr/la-baule>)

<https://www.labaule.fr/mobilites/stationnement?>

Parking Ibis / Guichard

- > **24 places** payantes limitées à 1 heure par demi-journée, pour assurer une rotation maximale.
- > Payant dès la première minute de stationnement.

Tarifs parking Ibis Guichard

Tranches tarifaires	Haute saison	Basse saison
Entre 12 h et 14 h	Gratuit	Gratuit
1 h 00	3,00 €	3,00 €

Tarifcation complète sur [jemegare.fr/la-baule](http://www.jemegare.fr/la-baule) (<http://www.jemegare.fr/la-baule>)

Gare SNCF

Parc ouvert payant

- > 70 places de parking payant en gare sud

Parking longue durée

- > 69 places payantes en parking à enclos, à partir du 2e semestre 2024.

Il n'existe pas d'abonnement pour le parking longue durée.

Tarifs Parking longue durée

Durée	Tarifs 2024
1 h	2,00 €
1 jour	5,00 €
4 jours	19,00 €

Tarifcation complète sur [jemegare.fr/la-baule](http://www.jemegare.fr/la-baule) (<http://www.jemegare.fr/la-baule>)

Comment payer le stationnement ?

Un délai de 10 mn maximum est admis pour aller prendre un ticket. Plusieurs solutions de paiement sont possible.

Horodateurs

Païement sans contact ou en espèces

- > Les parcs réglementés et les horodateurs acceptent les pièces, cartes bancaires et smartphones sans contact.
- > Les billets sont acceptés uniquement dans les caisses automatiques des parcs réglementés.

Païement PayByPhone

Plus besoin de chercher l'horodateur : avec PayByPhone, payez et prolongez à distance votre stationnement.
paybyphone.fr/villes/la-baule

Mode d'emploi

1. Téléchargez l'appli PayByPhone
2. Géolocalisez-vous
3. Choisissez la durée de stationnement
4. Identifiez votre véhicule
5. Choisissez votre moyen de paiement

Abonnements

Stationnement en voirie

L'abonnement en voirie est réservé aux résidents des zones payantes uniquement.

- > Sur toute la zone réglementée, à l'exception de l'avenue du Général de Gaulle et du parking Ibis/ Guichard.
- > 1 an = 180 €* , soit moins de 0,50 € par jour.

Stationnement en parking à enclos

Parking 8 mai 1945 (La Poste) : 1 an = 160 €* , soit moins de 0,45 € par jour.

Abonnements auprès de EFFIA

- > en ligne : jemegare.fr/la-baule via le formulaire de demande de souscription d'abonnement ;
- > à la Maison du stationnement.

Contrôle du stationnement

De mai à septembre, le contrôle du stationnement est externalisé et confié à la société EFFIA stationnement. avec la mise en place d'un contrôle régulier et automatisé à l'aide du **système LAPI** (Système de reconnaissance automatique des plaques minéralogiques), sur la base d'**1h45 par jour** à laquelle s'ajoute une **vérification humaine en cas d'infraction**. EFFIA n'étant pas rémunéré sur les résultats, le montant des contraventions est réinvestit dans les travaux de voirie et de déploiement des nouvelles mobilités.

De mai à septembre, les agents de la Police municipale (ASVP) prennent en charge les contrôle de stationnement gênants, dangereux, les zones bleues, les bornes et arrêts 15 minutes.

Les autres mois de l'année, les agents de la Police municipale (ASVP) sont en charge du contrôle du stationnement.

Personnes à mobilité réduite

102 emplacements sont réservés aux personnes à mobilité réduite.

Titulaires d'une CMI-S ou CES

Les places sont réservées exclusivement :

- > aux titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion-Stationnement (CMI-S) ou Carte Européenne de Stationnement (CES) en cours de validité.
- > aux personnes les accompagnant.

La Carte d'invalidité ne donne pas droit au stationnement gratuit.

Pensez à apposer votre carte originale de stationnement bien accolée à gauche contre le pare-brise pour qu'elle soit bien visible de l'extérieur et faciliter le contrôle.

Stationnement sur les places PMR

Sur les places réservées vous n'avez pas besoin de prendre de ticket. **Elles sont gratuites.**

Sur les places payantes de la voie publique, les personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte de stationnement peuvent utiliser gratuitement toutes les places sur voirie ouvertes au public.

Pour plus de simplicité, les personnes à mobilité réduite résidant dans la commune sont invitées à enregistrer leur plaque à la Maison du stationnement Effia ou sur [jemegare.fr/la-baule](https://www.jemegare.fr/la-baule)

Non résidents titulaires d'une CMI-S ou CES

Le stationnement est gratuit en éditant un ticket sur l'horodateur ou via l'application PayByPhone.

Bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques

Les bornes de recharge normales permettent le stationnement de nuit.

67bornes de recharges pour **134emplacements** avec différentes puissances : normale : jusqu'à 25kW ; rapide : 60kW ou plus.

Paiement

- › Le paiement de la charge se fait à la borne.
- › Le stationnement pendant la recharge est gratuit.
- › En dehors des charges, le stationnement est strictement interdit à tout véhicule

Plan des bornes de recharge pour véhicules électriques





VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

